

Fonds communautaires de Co-operators FAQ

Que sont les Fonds communautaires de Co-operators ?

Créés en 1995, les Fonds communautaires de Co-operators soutiennent, à l'échelle du Canada, des initiatives locales de développement économique qui favorisent l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes (de 16 à 34 ans) en situation précaire ou les personnes ayant des problèmes de santé mentale, afin de les aider à développer leur potentiel en matière d'autonomie économique, de gagne-pain durable et d'employabilité.

Qui est admissible ?

Le financement est versé à des programmes axés sur l'employabilité qui aident les jeunes en situation précaire à développer leur potentiel en matière d'autonomie économique et de gagne-pain durable. **Veillez noter que, pour le moment, les Fonds communautaires de Co-operators soutiennent avant tout les projets qui favorisent l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes (de 16 à 34 ans) en situation précaire ou les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Au moins l'un de ces groupes (ou les deux) doit faire partie du public principalement ciblé par votre programme.**

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous quelques caractéristiques courantes de jeunes en situation précaire. Notez cependant que cette liste ne se veut pas exhaustive :

- Jeune personne autochtone, noire ou de couleur (PANDC)
- Jeune membre de la communauté 2ELGBTQIA+
- Jeune personne venant d'arriver au pays, immigrante ou réfugiée
- Jeune en situation d'instabilité résidentielle ou d'itinérance
- Jeune aux prises avec la pauvreté ou vivant dans un foyer à faible revenu
- Jeune aux prises avec des problèmes de santé mentale
- Jeune vivant dans une collectivité dure, éloignée ou disposant de moins de ressources
- Jeune victime de discrimination ou d'exclusion sociale
- Jeune qui fait usage de drogues ou d'autres substances ou qui a un problème de dépendance
- Jeune dont l'accès aux études ou aux possibilités d'emploi est limité
- Jeune qui reçoit des soins (ou qui est en transition de traitement)
- Jeune en situation de handicap
- Jeune faisant face au système de justice

Dans le cas d'une organisation qui se consacre à soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale, il est acceptable que les gens qui participent à son programme s'identifient comme des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Il n'est pas nécessaire d'avoir reçu un diagnostic clinique officiel de trouble mental.

Nous reconnaissons qu'il est important qu'un programme soit inclusif et qu'il peut arriver que certaines des personnes qui y participent ne s'identifient pas comme des jeunes en situation précaire ou comme des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Cependant, afin de rester en phase avec notre public cible principal, une forte majorité (c.-à-d. 75 % ou plus) des personnes soutenues par le programme pour lequel vous soumettez une demande devrait correspondre à notre public cible principal.

Les Fonds communautaires de Co-operators soutiennent ces types d'organisations :

- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Organismes sans but lucratif
- Entreprises à vocation sociale
- Coopératives

Les organisations doivent être établies au Canada et doivent fournir des programmes ou des services aux collectivités canadiennes.

Quels types de programmes axés sur l'employabilité sont admissibles au financement ?

Les Fonds communautaires de Co-operators soutiennent un vaste éventail de programmes axés sur l'employabilité.

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous quelques exemples de programmes axés sur l'employabilité. Notez cependant que cette liste ne se veut pas exhaustive :

- Placements professionnels dont le salaire est subventionné
- Stages
- Programmes de préparation aux métiers spécialisés ou de la construction
- Programmes de préparation à l'éducation de la petite enfance
- Formation en restauration ou en cuisine
- Formation en menuiserie ou en charpenterie
- Formation en vente au détail
- Formation en réparation de bicyclettes
- Entreprises d'aménagement paysager
- Formation en médias numériques
- Entrepreneurat
- Mentorat et accompagnement

Programmes permettant aux personnes qui y participent de recevoir un certificat ou un permis reconnu qui améliore leur employabilité. En voici quelques exemples :

- Attestations professionnelles et formation sur la sécurité
- Certificat de manipulation sécuritaire des aliments
- Programme Smart Serve
- Certificat d'assistant ou d'assistante de la petite enfance
- Permis d'utilisation de machinerie
- Formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Cours standards de premiers soins ou de réanimation cardiorespiratoire (RCR)
- Les programmes qui fournissent une évaluation et une planification personnalisées, diverses mesures de soutien complètes et une aide au placement ou au maintien en poste constituent également des atouts très positifs.
- La préférence sera accordée aux programmes qui offrent un nombre considérable de cours en classe ou de formations par l'expérience. Ces programmes devraient proposer au moins 120 heures de formation misant sur une mobilisation significative des participants et participantes. (Veuillez noter qu'il s'agit d'une ligne directrice générale. Une organisation devrait structurer son programme de la façon qui servira le mieux les participants et participantes et les résultats visés.)
- Les modèles de formation en personne et virtuelle sont tous deux admissibles. Même si les programmes virtuels peuvent être plus accessibles pour les participants et participantes, ceux qui intègrent des éléments en personne ou hybrides sont valorisés. Les modèles en personne sont réputés pour la création d'occasions de collaboration, le développement de relations et l'apprentissage pratique.
- Malgré l'importance de l'aide offerte notamment pour rédiger un curriculum vitae, préparer une entrevue ou chercher un emploi, nous considérons qu'il s'agit là d'éléments fondamentaux d'un programme qui permet d'acquérir des compétences favorisant l'employabilité. Les organisations qui offrent ce type d'aide conjointement avec une formation plus vaste qui permet d'acquérir des compétences favorisant l'employabilité sont plus susceptibles de se démarquer.
- Une organisation peut présenter une demande de financement pour tester ou lancer un nouveau programme axé sur l'employabilité. Dans ce cas, elle doit être en mesure de démontrer la bonne mise en œuvre et les résultats positifs d'un programme antérieur.
- Comme organisme de financement de programmes, nous avons pour priorité de soutenir la prestation directe de programmes axés sur l'employabilité. Une organisation qui offre principalement des services de recommandation, alors qu'une organisation partenaire est responsable de la prestation du programme, devrait inviter cette dernière à déposer la demande de financement.

A quoi les fonds reçus peuvent-ils servir ?

Ces fonds peuvent être utilisés pour couvrir les frais qui sont liés à un programme et qui contribuent directement à la mobilisation des participants et participantes, aux résultats d'apprentissage et à la bonne prestation du programme. Voici quelques exemples de demandes de financement qui seraient considérées :

- Frais liés au personnel (de formation ou autre) – des fonds peuvent être affectés aux salaires, à la paie, aux honoraires ou à d'autres types de rémunération du personnel qui participe directement à la prestation du programme.
- Indemnités pour les participants et participantes – des fonds peuvent leur être alloués afin de faciliter leur participation au programme et à la formation.
- Transport et repas des participants et participantes – des fonds peuvent être utilisés pour payer leurs frais de transport et de repas en vue de réduire les obstacles à leur participation. Ces frais doivent représenter une petite part de la demande de financement et être directement liés à la prestation du programme et à la présence des participants et participantes.
- Fournitures pour les participants et participantes – des fonds peuvent être utilisés pour acheter le matériel ou les fournitures nécessaires pour inciter les gens à participer pleinement au programme. Les demandes pour ce type d'articles doivent démontrer un lien direct avec la participation au programme, et leur montant doit représenter une petite part du budget.

Quels types de projets ne sont PAS admissibles au financement ?

Les Fonds communautaires de Co-operators n'offrent aucun soutien financier pour ce qui suit :

- Dépenses en capital
- Conférences, ateliers et séminaires
- Frais de déplacement
- Collectes de fonds
- Réduction du déficit
- Dépenses rétroactives
- Camps d'été

Comment puis-je soumettre ma demande ?

Vous trouverez de l'information sur la prochaine période d'acceptation des demandes dans la page Web des Fonds communautaires de Co-operators. Pendant cette période, nous invitons les organisations à nous écrire à fondation_cooperators@cooperators.ca pour exprimer leur intérêt à faire une demande. Nous vous demanderons de répondre à quelques brèves questions de présélection afin de vérifier si vous remplissez nos critères clés (c.-à-d. cibler principalement les

jeunes de 16 à 34 ans en situation précaire ou les personnes ayant des problèmes de santé mentale et offrir des programmes axés sur l'employabilité).

Comment les demandes sont-elles évaluées ?

Nous évaluons les demandes dans le cadre d'un processus d'examen exhaustif qui tient compte à la fois de la qualité du programme et de son adéquation avec les objectifs des Fonds.

Nous évaluons les demandes en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, dont ceux-ci :

- Soutien d'initiatives de développement économique communautaire qui favorisent l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes (de 16 à 34 ans) en situation précaire ou les personnes ayant des problèmes de santé mentale
- Respect des valeurs et des priorités stratégiques de Co-operators
- Développement du potentiel de personnes en situation précaire, notamment par des programmes concrets de développement des compétences favorisant l'employabilité et des mesures de soutien intégrales.
- Preuve de solides partenariats communautaires
- Leadership et capacité de réaliser les programmes et d'obtenir les résultats indiqués
- Approche innovante ou essai de modèles, et capacité de développer le programme
- Résumé clair des résultats et des mesures du succès
- Possibilité de collaboration avec Co-operators
- Confirmation de fonds suffisants pour la mise en œuvre du programme
- Demande de financement réaliste et présentation claire de la façon dont les fonds seront utilisés ou affectés
- Preuve de l'intention de poursuivre le programme ultérieurement
- Solidité générale, clarté et faisabilité du programme proposé
- Exhaustivité de la demande et des documents justificatifs

A quoi puis-je m'attendre pendant le processus d'examen ?

Les demandes font l'objet d'un processus d'examen en deux étapes.

Étape 1 : Examen initial

- Des membres du Service du développement durable et de la responsabilité sociale de Co-operators examinent les demandes pour évaluer leur admissibilité, leur adéquation avec les priorités de financement et la compatibilité globale du programme.

Étape 2 : Examen par un consultant ou une consultante externe

- Les demandes qui se rendent à la deuxième étape sont confiées à un consultant ou à une consultante externe qui les évalue plus en profondeur. Pendant cette étape, les personnes

qui ont soumis la demande sont reçues en entrevue pour discuter de leur programme, des résultats escomptés et de l'approche retenue pour réaliser le tout.

- Nous encourageons les organisations à désigner une ou des personnes spécifiques qui participeront directement à la planification ou à la prestation du programme à se présenter à l'entrevue.
- Après cet examen, le consultant ou la consultante remet un résumé écrit au Service du développement durable et de la responsabilité sociale de Co-operators, ce qui nous aide dans nos processus décisionnels.

Calendrier:

- Pour la période d'acceptation des demandes qui se déroule de la mi-octobre à la mi-janvier, nous entamons le processus d'examen à la mi-janvier et communiquons les décisions de financement vers la fin du mois d'avril.
- Veuillez noter que ce calendrier peut varier selon le nombre de demandes reçues et les exigences d'examen.

A combien s'élèvent les sommes disponibles ?

Une organisation peut demander jusqu'à 30 000 \$. Les fonds demandés ne peuvent pas représenter plus de 50 % du budget total alloué au programme. L'organisation qui soumet une demande doit prouver qu'elle a déjà d'autres sources de financement ou qu'elle en recherche activement.

Nous encourageons fortement les organisations à demander un montant qui reflète de façon réaliste celui dont elles ont besoin pour mener à bien leur programme, au lieu de simplement demander le montant maximal offert.

Financement pluriannuel

Le financement pluriannuel est offert seulement aux organisations qui ont déjà reçu au moins une subvention des Fonds communautaires de Co-operators.

L'admissibilité au financement pluriannuel est déterminée lorsqu'on démontre le succès du programme et l'obtention de résultats significatifs grâce à un financement antérieur. De ce fait, le financement pluriannuel est accessible sur invitation seulement. Il est basé en partie sur le contenu du rapport d'évaluation finale de l'organisation.

Les organisations qui ont déjà bénéficié d'un soutien financier et qui ont soumis un rapport d'évaluation finale dûment rempli peuvent présenter une nouvelle demande lors de futures phases de financement.

Si vous avez d'autres questions, veuillez écrire à fondation_cooperators@cooperators.ca.